APERÇU DU FONDS
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.

Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/ courtes

Série S5

8 NOVEMBRE 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes - série S5 (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse *sc.francais@fidelity.ca*, ou visitez le *fidelity.ca*.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Le Fonds est un fonds commun de placement alternatif. Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement qui sont interdites pour les fonds communs de placement conventionnels. Les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds des fonds communs de placement conventionnels pourraient comprendre : le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture; la capacité augmentée de vendre des titres à découvert; et la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Si elles étaient adoptées, ces stratégies seraient utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds, et ces stratégies pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges. Les ventes à découvert, en particulier, peuvent entraîner des pertes de placement illimitées de même qu'une augmentation des coûts et des charges pour le Fonds, notamment dans certaines conditions du marché, y compris les scénarios où les cours des titres connaissent des variations soudaines, qui pourraient échapper au contrôle du gestionnaire du Fonds.

BREF APERÇU

CODES DU FONDS	($ CA) FSI : 7770 ($ US) FSI : 7762
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	1 février 2024
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 30 SEPTEMBRE 2024	13,6 millions $
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	2,50 %

GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DISTRIBUTIONS	Revenu net et gains en capital, de mi-décembre à fin décembre; remboursement de capital, fin de chaque mois
PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 5 000 $, supplémentaire : 25 $

† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes à l'aide de positions longues et courtes. Le Fonds peut recourir à l'effet de levier en procédant à des ventes à découvert qui correspondront généralement à environ 30 % de sa valeur liquidative, mais pourront aller jusqu'à 50 % de cette dernière. Le Fonds utilise des techniques quantitatives dans la construction de son portefeuille.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2024. Les placements du Fonds sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

1	Banque Royale du Canada	2,69 %
2	La Banque Toronto-Dominion	2,57 %
3	Financière Manuvie	2,39 %
4	Fairfax Financial Holdings	2,32 %
5	Intact Corporation financière	2,29 %
6	BCE	2,28 %
7	Telus	2,25 %
8	Fortis	2,22 %
9	Brookfield Asset Management	2,20 %
10	Rogers Communications	2,20 %
Pourcentage total des positions acheteur		**23,41 %**
Nombre total de placements		**120**

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

PAR SECTEUR	POSITIONS ACHETEUR %	POSITIONS VENDEUR %	MONTANT NET %
Produits financiers	29,74 %	(7,94 %)	21,80 %
Énergie	18,86 %	(5,43 %)	13,43 %
Matériaux	17,35 %	(3,94 %)	13,41 %
Industrie	16,47 %	(4,54 %)	11,93 %
Services collectifs	12,50 %	(2,89 %)	9,61 %
Technologie de l'information	10,70 %	(2,16 %)	8,54 %
Services de communication	8,92 %	(0,73 %)	8,19 %
Produits de première nécessité	4,24 %	(0,68 %)	3,56 %
Consommation discrétionnaire	4,47 %	(1,33 %)	3,14 %
Soins de santé	0,72 %	(0,33 %)	0,39 %
Autres placements et actifs nets			6,00 %

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen**.

Comme il s'agit d'un nouveau Fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation de Fidelity. Généralement, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série S5 du Fonds depuis la date de création de cette série. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

L'information sur cette série du Fonds ne sera disponible que lorsque la série aura été offerte depuis une année civile complète.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

L'information sur cette série du Fonds ne sera disponible que lorsque la série aura été offerte depuis une année civile complète.

RENDEMENT MOYEN

L'information n'est pas disponible, car cette série du Fonds est offerte aux investisseurs depuis moins de 12 mois consécutifs.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement de moyen à long terme
- souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres canadiens
- recherchent une stratégie de fonds communs de placement alternatifs liquides qui utilise les ventes à découvert lorsqu'il est approprié de le faire pour compléter un portefeuille conventionnel
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres et aux stratégies de vente à découvert
- souhaitent toucher des distributions mensuelles fiscalement avantageuses

Le Fonds n'est pas un placement approprié si vous avez un horizon de placement à court terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds qui ne sont pas un remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions du fonds qui représentent un remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou pertes en capital au moment de la vente.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série S5 du Fonds. Les frais et les charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription à l'achat des parts de série S5 du Fonds.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À L'ACHAT DE VOS PARTS		
	EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS	COMMENT ÇA FONCTIONNE
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant de l'achat	0 $ à 50 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie	▪ Vous décidez du taux avec votre représentant. ▪ Les frais de souscription initiaux sont déduits du montant de l'achat et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Au 30 juin 2024, les frais associés au Fonds représentaient 4,86 % de sa valeur, ce qui équivaut à 48,60 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Fonds. Fidelity a renoncé à certains frais liés au Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	2,50 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	2,36 %
FRAIS DU FONDS	**4,86 %**

Renseignements sur la commission de suivi
Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

COMMISSION DE SUIVI	
EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS
Jusqu'à 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 $ à 10,00 $ chaque année pour chaque tranche de 1 000 $ investie

3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre premier achat ou échange visant le Fonds, vous *devrez* verser 1 % de la valeur de ces parts. Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous *pourriez* devoir verser 1 % de la valeur de ces parts ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous *serez* assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous *pourriez* être assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.i. 483 Bay Street, North Tower Suite 300 Toronto (Ontario) M5G 2N7	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i.